

L'an deux mil vingt-six, le douze février
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est
réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame
le Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 12 février 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 6 février 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE *adjoints*
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, , M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme Véronique DERYCKE, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe
- Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée donne pouvoir à Me Fabienne LORENT, conseillère déléguée
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale donne pouvoir à Mme Amandine VASSEUR, Conseillère municipale
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale donne pouvoir à Mme Catherine PARUITTE, Conseillère municipale
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal donne pouvoir à M. Olivier OSTYN, Adjoint

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé :

- M. Olivier SURMONT, conseiller municipal

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-02-02

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B) 2026

Rapport de Monsieur Olivier OSTYN, Adjoint finances - marchés publics – budget

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026 (ci-annexé) ;

Dans la perspective de l'examen du budget dans un délai de deux mois, il est présenté au Conseil Municipal le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Après présentation et discussion, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport ci-joint sur l'orientation budgétaire pour 2026 et de son débat.

Observations :

Le débat est ouvert.

Décision :

Pas de vote.

Transmis en Préfecture le 19 FEV. 2026
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La secrétaire de séance

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine

Isabelle POLLET

